

# @automatique



La simplicité du numérique pour  
l'envoi obligatoire d'une copie de  
facture au patient.

**Ä** **K** **ÄRZTEKASSE**  
**C** **M** **CAISSE DES MÉDECINS**  
**C** **M** **CASSA DEI MEDICI**



ÄRZTEKASSE

CAISSE DES MÉDECINS



CASSA DEI MEDICI

# Faire de nécessité vertu

**Le Conseil fédéral entend obliger avec une loi plus stricte les professionnels de la santé à adresser une copie de facture au patient. En cas d'omission, de lourdes amendes seront encourues.**

Lorsque la facture est envoyée à l'assurance (tiers payant), la loi sur l'assurance-maladie et l'ordonnance sur l'assurance-maladie\* imposent déjà aux professionnels de la santé d'en transmettre une copie au patient. Mais ce service doit être sans frais pour le patient. Toutefois, la loi ne précise pas si la copie doit être transmise sous forme physique ou électronique au patient.

A la Caisse des Médecins, la procédure est automatique. Une fois que le patient a donné son accord, une copie de facture peut lui être adressée par voie électronique, sans impression papier ni frais de port. Ce service validé par les autorités respecte les dispositions en matière de protection des données.

\* Article 59, alinéa 4, de l'Ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal; RS 832.102)

## Tiers payant ou tiers garant

La Caisse des Médecins établit des factures qui sont envoyées aux patients pour les unes, et transmises directement à l'assurance-ma-

ladie et accidents pour les autres. Les services et produits logiciels de la Caisse des Médecins sont très complets, en tiers payant comme en tiers garant. C'est pourquoi les professionnels de la santé peuvent décider du mode de facturation globalement ou au cas par cas, en fonction du canton ou de la prestation.

## Gain de temps et d'argent

L'envoi électronique de la copie de facture en tiers payant, une fois que le client a donné son accord, est non seulement pertinent sur un plan écologique, mais il permet aussi d'économiser du temps et de l'argent. La Caisse des Médecins met à la disposition de ses clients des documents d'information et des formulaires comportant une mention spécifique pour l'obtention de l'accord du patient.

## Comment cela fonctionne-t-il ?

Le patient est informé par e-mail qu'une copie de facture est à sa disposition au format PDF, via un lien, sur un portail sécurisé. Le patient peut consulter, enregistrer et/ou imprimer ce document.

## Information des patients

Il convient d'informer dès à présent les patients de l'existence de ce service, et d'ajouter leur adresse e-mail aux données de base les concernant. Outre l'accord du patient, la transmission électronique d'une copie de facture en tiers payant nécessite aussi une adresse e-mail, ainsi que le numéro figurant sur la carte d'assuré.

## Autres services de la Caisse des Médecins en tiers payant (TP)

- Fractionnement de la facture (selon logiciel) :
  - Prestations prises en charge.
  - Prestations non prises en charge.
  - Médicaments pris en charge.
  - Médicaments non pris en charge.
  - Envoi de la facture partielle au patient : impression, papier, enveloppe, bulletin de versement, envoi.
  - Fractionnement de fin d'année.
- Facture avec pièces jointes : envoi d'un exemplaire à l'assurance-maladie avec d'éventuelles pièces jointes. Électronique ou sur papier, au choix (impression, papier, enveloppe, bulletin de versement, envoi).
- Copie de facture pour le patient : électronique ou sur papier (impression, papier, enveloppe, envoi).

- Traitement des rejets de TP : rejets électroniques et sur papier.
- Contrôle des encaissements : point avec le débiteur sur les factures non réglées (selon délais de relance). En cas de solde restant dû, envoi d'une nouvelle facture au patient (impression, papier, enveloppe, bulletin de versement, envoi).
- Maladie ou accident : reformulation et changement d'adresse sur la facture.
- Quote-part et franchise : si une assurance soustrait la quote-part et la franchise en tiers payant, la différenc.e est facturée au patient (impression, papier, enveloppe, bulletin de versement, envoi).

## Logiciel de cabinet ?

La Caisse des Médecins propose plusieurs options pour la facturation :

- MediWin CB : un logiciel complet et performant.
- Variante I basée sur le web : saisie des prestations et facturation en ligne, aucun logiciel à installer.
- Variante XML : transmission des données à la Caisse des Médecins avec d'autres logiciels, via l'interface XML, en vue de la facturation.



ÄRZTEKASSE

CAISSE DES MÉDECINS



CASSA DEI MEDICI

## Cadeau de bienvenue

### Lecteur de cartes offert

La Caisse des Médecins met gracieusement à la disposition de ses clients un appareil pour la lecture des cartes d'assurés. Ainsi, lors de l'enregistrement d'un patient, toutes les données requises sont saisies automatiquement, en quelques secondes seulement, ce qui évite aussi les fautes de frappe.



## Les agences de la Caisse des Médecins



Caisse des Médecins · Société coopérative · Romandie

Chemin du Curé-Desclouds 1 · 1226 Thônex · Tél. 022 869 46 30 · Fax 022 869 45 07

[www.caisse-des-medecins.ch](http://www.caisse-des-medecins.ch) · [romandie@caisse-des-medecins.ch](mailto:romandie@caisse-des-medecins.ch)